

prépare une nouvelle croisade pour l'invasion des Canadas, devons-nous un instant hésiter et ne pas protester contre une telle invasion, sinon la repousser par la force, mais au moins en diminuer sa force numérique par la passation d'une bonne loi qui nous garantirait des conséquences d'une telle émigration pour prévenir les fâcheuses conséquences d'un avenir qui ne peut pas être bien éloigné si nous n'y apportons point de remède.

Jamais le Canada n'a été dans une telle perturbation. C'est une autre irruption d'Algonquins et d'Iroquois, autrement dangereuse, car elle apporte avec elle ici tous les vices, conséquence malheureuses d'une extrême civilisation. Ces hommes qui n'ont rien à perdre mais tout à gagner arrivent ici ulcérés et le cœur plein de fiel des injustices qu'ils ont éprouvées ailleurs.

Les premiers se battaient, massacraient pour purger le sol de leurs envahisseurs; vivaient de leur chasse et de leur pêche. Ces derniers, il faut les nourrir, vêtir et de plus leur donner des terres gratuitement pour s'en débarrasser, lorsque nous pauvres natis, nous ne pouvons point en obtenir sans bourse déliée, où nous soumettre à des conditions qui font la fortune des spéculateurs de cette marchandise en nous ruinant.

L'argent tiré de la caisse publique pour secourir les malheureux-émigrés aurait pu opérer des améliorations publiques, demandées de session en session, particulièrement dans le district de Québec, entre autres des jettées ou des débarcadaires pour encourager la navigation par la vapeur, et mettre en rapport journalier une population de 160 à 200 mille habitants sur les deux rives avec l'ancienne capitale. Le tiers de l'argent dépensé pour secourir l'émigration aurait pu effectuer cette grande amélioration, et il nous faut attendre! Je ne parlerai pas de la bonne ou mauvaise conduite des personnes chargées de nos lazarets, entre autres de la bonne vache à lait, la Grosse-Isle. Je n'en sais rien. Je ne blâmerai pas pour le passé notre administration de ce quelle n'était pas en mesure de faire face au grand complet à l'émigration lors de son arrivée.

Tout autre administration aurait été probablement prise au même dépourvu. Mais avec l'expérience que nous avons du passé, si notre gouvernement responsable n'est point une chimère, que ça soit Pierre, Jacques, John ou Harry entre les mains desquels tombe notre avenir, toujours le gouvernement actuel doit vouloir la passation d'une bonne loi de quasi-restriction pour prévenir si c'est possible les malheurs d'une émigration semblable à celle de l'année dernière.

J'y ai sérieusement pensé depuis la discussion d'hier soir, et je serais d'avis de taxer l'émigration de manière à ne recevoir ici que ceux qui ne nous seraient point à charge. Un louis n'est pas suffisant pour les idiots, aveugles ou infirmes d'autres genres—£5 et même £10 ne seraient pas trop.

Je sais que lorsque l'Angleterre veut une chose dans ses intérêts, elle en a les voies et les moyens. Le pauvre céleste empire a eu beau réprocher l'introduction de l'opium, crier à la démoralisation, à

l'empoisonnement de ses sujets, la contrebande et le canon ont été contre ces pauvres gens des arguments victorieux, mais je doute que l'Angleterre voulut se charger de la responsabilité odieuse de nous empoisonner du surplus de sa population exubérante, si nous protestons par une bonne loi pour en restreindre ici l'introduction.

Dr. Nelson dit que si l'émigration devait continuer à l'avenir semblable à celle de l'année dernière, il voterait pour aucune taxe afin de l'empêcher. Selon lui cependant il faut distinguer entre de pauvres gens malades ou idiots qu'on doit empêcher d'entrer dans le pays et les personnes fortes et industrieuses qui peuvent être utiles au pays. Si les ministres peuvent démontrer que la taxe de £5 peut empêcher cette dernière classe d'émigration ou mettre en danger la sanction du bill par le Gouvernement Impérial, je voterai contre l'amendement, etc. Selon lui il n'y aurait plus le même genre d'émigration parce que les propriétaires de vaisseaux ont découvert que ce commerce ne paie pas.

M. CHAUVEAU pense que la responsabilité des ministres dans le moment actuel n'est rien du tout. La responsabilité véritable pèse sur la majorité de la chambre. Cependant il voterait contre l'amendement s'il croyait que le gouvernement anglais à cause d'icelui, fut disposé à ne pas le sanctionner. Il ne croyait pas qu'on voulait jeter sur nous les aveugles, boiteux, infirmes et idiots. Il croyait qu'au lieu d'une obligation ou taxe de £5, il serait mieux d'imposer une taxe absolue de £2, etc.

MM. Cayley, Cameron, Sherwood prennent part aux débats.

L'amendement fut alors rejeté par la division suivante :

Pour 19. Contre 50.

Le bill fut lu trois fois et finalement adopté.—*Revue Canadienne.*

De David Trudel et autres de Ste. Geneviève de Batiscan, demandant que l'acte d'éducation soit amendé.

Du révérend C. Gauvreau et autres de la Rivière-Ouelle et autres paroisses, demandant une allocation en faveur d'une maison d'éducation pour les jeunes filles, fondée par Mgr. Panet.

De L. E. Pacaud, Cér., demandant une rémunération pour ses services comme commissaire de la cour des banqueroutes des Trois-Rivières.

De Joseph Boucher de Niverville, demandant rémunération pour ses services dans la dernière guerre.

De Guillaume Robitaille et autres de l'Ancienne-Lorette, demandant qu'il soit effectué un emprunt de £2,000, pour macadamiser le chemin conduisant de la "côte à Champigny" au pont des Commissaires.

D'Antoine Legaré et autres, Instituteurs du district de Québec, demandant une allocation pour fonder une bibliothèque.

Du Revd. John Cook, D. D., président de l'association de la bibliothèque de Québec, demandant une allocation en faveur de l'association.

Du Révd. John O'Grady et autres de Ste. Catherine de Fossambault, demandant que les conseils municipaux de paroisses soient rétablis.

soient rétablis.

Des membres de la corporation du collège de St. Hyacinthe, demandant une allocation pour élever un nouveau collège.

D'Alexis Rivard et Joseph Garon, Cér., de Rimouski, demandant à être récompensés pour leurs services comme warden et greffier respectivement, du ci-devant conseil municipal de Rimouski.

Du bureau de commerce à Montréal, demandant qu'il soit passé un acte pour régler l'inspection du beurre aux ports de Québec et Montréal, et la continuation de l'acte des banqueroutes et de l'acte qui règle l'inspection de la fleur et de la farine.

De George Chaperon, Cér., Baie St. Paul, demandant £200 pour ses services comme commissaire pour l'ouverture du chemin des Caps.

De P. C. Phaneuf et autres, se plaignant de l'élection de T. Bouthillier pour le comté de St. Hyacinthe.

De la Société Historique et Littéraire de Québec pour l'allocation annuelle en sa faveur.

De Rich. Sims et autres du Cap Blanc, pour réserves de leurs droits lorsque les baux de terres au dit lieu seront renouvelés.

De Messire Baillargeon et autres, Commissaires Catholiques Romains des Ecoles de la cité de Québec, demandant des amendements à la loi d'Education.

Sur la demande de M. Dumas, il est permis à P. C. Phaneuf de retirer sa requête ci-dessus.

M. Cuthbert, de Bonaventure, prend son siège.

Mardi, 7 mars.

A midi la chambre se rend auprès de Son Excellence pour lui présenter son adresse; au retour, l'orateur informe la chambre que Son Excellence a fait la réponse qui suit: — "Je reçois avec satisfaction l'assurance du désir que vous exprimez d'avancer les intérêts de la province par une législation tout à la fois sage et pratique. Toujours disposé à écouter les avis du parlement, je vais prendre sans délai des mesures pour former une nouvelle administration." — La chambre s'ajourne.

Mercredi, 8 Mars.

Hier au soir, M. Norval, l'officier rapporteur de Beauharnois, a paru à la barre de la Chambre. Il s'éleva alors une question sur le droit de la chambre de poser des interrogatoires qui pouvaient incriminer la personne à laquelle ils étaient adressés; la chambre décida par 44 contre 17 que ces interrogatoires pouvaient être posés. M. Norval ayant répondu d'une manière satisfaisante à quelques questions à lui faites, il fut mis en liberté de la manière la plus polie.—La chambre s'ajourne à jeudi.

10 Mars.

Point de rapport télégraphique, le télégraphe est dérangé depuis hier entre Québec et Trois-Rivières.

Morning Chronicle.

Annonces Nouvelles.

Éléments de Géographie.—J. & O. Crémazie.

Nouvelle Méthode, etc.—W. Cowan.